

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

AVRIL 2019



Le grand ménage

DU PRINTEMPS



DÉTAILS À LA PAGE 7

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

À LA UNE

- 02 100 ANS, ÇA SE SOULIGNE !
- 07 RAPIÉÇAGE DU PRINTEMPS
- 08 FEUX À CIEL OUVERT
- 08 VENTE DE GARAGE ANNUELLE
- 10 AVIS PUBLIC
- 11 INSCRIPTION CAMP DE JOUR
- 12 FÊTE NATIONALE
- 12 ARBITRES SOCCER RECHERCHÉS
- 13 CLÉ DE TENNIS
- 13 COURS BASKET-BALL
- 13 COMMANDITAIRES FEU D'ARTIFICE
- 14 GARDIENS AVERTIS
- 15 PRÊTS À RESTER SEULS
- 16-17 INFORMATIONS SÉCURITÉ CIVILE

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
JOURNÉE NATIONALE
DES PATRIOTES - Lundi 20 mai

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

Le printemps est à nos portes et avec lui un peu plus de soleil et de chaleur. Votre Bibliothèque vous réserve de belles découvertes : de très beaux livres de recettes afin de vous aider dans la planification de vos menus. À titre d'exemple :

« ENTRE CUISINE ET BAMBINI » de Stefano Faita

« CUISINER AVEC LES ALIMENTS CONTRE LE CANCER » de Richard Béliveau

« LE GRAND LIVRE DE L'ÉRABLE », et plusieurs autres.

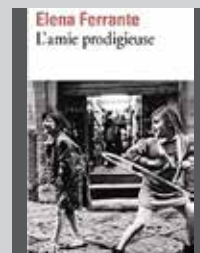
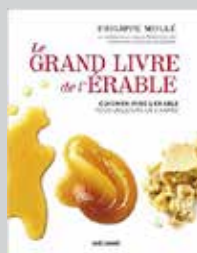
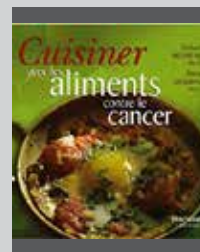
À votre demande : 2 nouvelles séries ont été acquises :

« L'AMIE PRODIGIEUSE » de Elena Ferrante, série qui comprend 4 livres.

« L'ANNÉE SANS ÉTÉ » de Julie Lemieux, série qui comprend 3 livres.

En espérant votre visite dans les prochaines semaines.

Ginette Piché, responsable de la Biblio



NB : Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui pourraient s'investir 2 heures par mois, n'hésitez pas à me contacter au 450-791-2164.



fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot



La fierté et la beauté d'une municipalité passe par la reconnaissance de ses bâtisseurs et de leurs accomplissements au fil des ans.

partager sa passion et son amour pour la musique dans les soirées de danse. À l'église, il fut également chef de chœur pendant plus de 70 ans.

Notre communauté a l'immense honneur de partager un siècle de vie avec monsieur Godin. C'est un grand privilège et une grande joie qui restera à jamais gravé dans notre mémoire collective.

Le comité de la Fadoq Sainte-Hélène et ses membres sont honorés de souhaiter à leur doyen, monsieur Réal Godin, un 100^e anniversaire rempli de joie et de bonheur.

Ancien cultivateur à Sainte-Hélène, monsieur Réal Godin s'est impliqué dans la communauté en bâtissant plusieurs maisons du village, a assisté son épouse à la banque et à la caisse populaire. Alors qu'il était chauffeur d'autobus, il a conduit nos enfants et nos petits enfants en toute sécurité à l'école pendant plusieurs décennies. Il fut aussi chef pompier et conseiller municipal. De plus, il nous a fait

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



CONSEILLER #6

FRANCIS GRENIER
450 278-4756

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

VÉRONIQUE PICHÉ | Directrice générale
Poste 2240 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



ZOO MILLER, SERGE FIORI ET LAC-MÉGANTIC 28 ET 29 JUIN 2019



449\$
occ.double

2 jours
4 repas

444\$
Occ.triple

439\$
Occ.quadruple

509\$
Occ.simple

Prix par personne incluant

JOUR 1 VOTRE LOCALITÉ – BEAUCE - LÉVIS

AM: Départ de votre localité en direction de Frampton. Dîner dans un restaurant de la région. PM: **Visite du Miller Zoo.** Parcourez les sentiers pédestres à la rencontre de plus de 150 animaux de plus de 60 espèces différentes dans leur environnement naturel: ours noirs, cerfs, loups, lynx, renards, pumas et bien d'autres... **Visite du village miniature Baillargeon.** 248 pièces dont plus de 118 maisons et bâtiments miniatures reproduisant de réelles constructions de la Beauce et d'ailleurs. Installation à l'hôtel. Souper dans un restaurant de la région. En soirée, trajet vers le Capitole de Québec pour assister au spectacle **Serge Fiori.** Nuit à l'hôtel.

JOUR 2 LÉVIS-LAC-MÉGANTIC-VOTRE LOCALITÉ

AM : Débutez votre journée par une **visite guidée de la ville de Lac-Mégantic**, son histoire, architecture, anecdote et la tragédie vécue en 2013. PM: **Visite**

de l'**ASTROlab** au Parc national du Mont-Mégantic. Vous passerez d'abord visionner le film rythme cosmique, puis on vous amènera au sommet du Mont-Mégantic d'où vous profiterez d'une vue époustouflante sur le massif montagneux. Un guide du parc vous expliquera les rouages de l'observatoire astronomique dans lequel vous entrerez. Dégustation d'un produit typiquement méganticois. Souper dans un restaurant de la région. Retour vers votre localité.

LE VOYAGE COMPREND:

- Transport en autocar de luxe
- Hébergement pour 1 nuit | • 4 repas
- Services d'un guide accompagnateur
- Activités au programme
- Taxes et frais de services

**INFORMATION
ET RÉSERVATION**

**GISÈLE LALIBERTÉ
450 791-0304**

Détenteur du permis du Québec

André et Karl | 1 877 519-1488

fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Notre souper au presbytère le 2^e mardi du mois est de plus en plus populaire.

Repas chaud servi par Buffet La Tradition.
Pour réservation : Cécile petit au 450-791-2280

Pour le voyage au zoo Miller (un zoo pas comme les autres, une émission télé cet hiver) : réservez tôt s.v.p.

Places limitées.



ANNIVERSAIRES MOIS D'AVRIL



| | |
|-------------------------------|----|
| M. Abel Bruneau | 5 |
| M. Denis Bisailon..... | 6 |
| M. Yves Petit | 7 |
| Mme Rollande Petit | 8 |
| Mme Gisèle Laliberté..... | 10 |
| Mme Isabelle Racat | 11 |
| M. François Demeule..... | 12 |
| M. Denis Jodoin..... | 14 |
| Mme Diane Larocque | 16 |
| M. Réal Godin | 18 |
| Mme Suzanne Laforme..... | 18 |
| Mme Danielle Plante..... | 22 |
| Mme Brigitte Mallenfant | 29 |



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Acton Vale : 1880, rue Brouillette
- St-Hyacinthe : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉE FÉDÉRALE

450 771-0505 • Brigitte Sansoucy

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

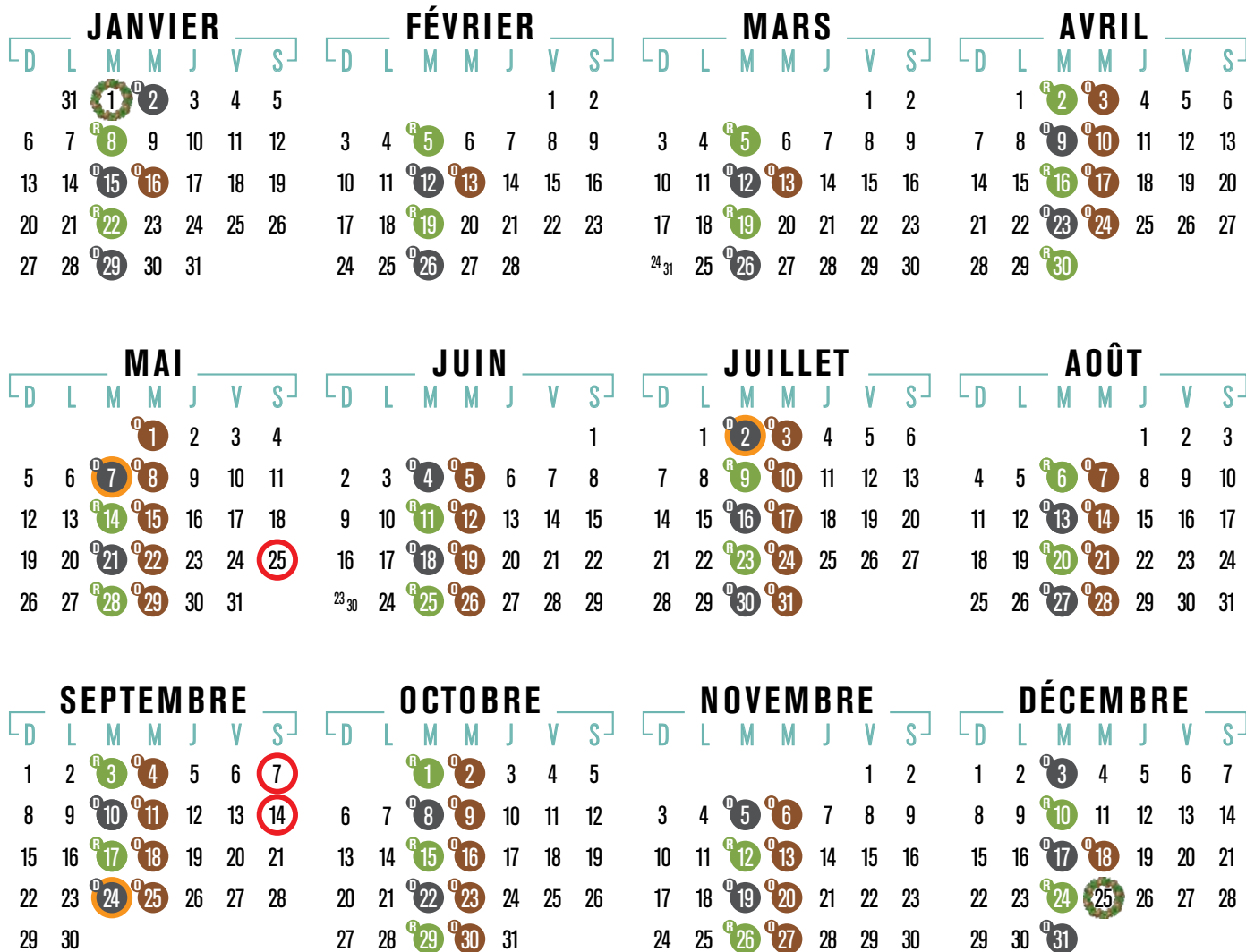
1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

CALENDRIER COLLECTES 2019

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée
○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

| | LOCATAIRE RÉSIDENT | | LOCATAIRE NON-RÉSIDENT | |
|------------------------|--------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|
| | sans taxe | avec taxes | sans taxe | avec taxes |
| Gymnase (centre com.) | 369,65\$ | 425,00\$ (35\$/h, max.2h) | 500,00\$ | 574,88\$ |
| Chalet des loisirs | 300,07\$ | 345,00\$ (30\$/h, max.2h) | 400,00\$ | 459,90\$ |
| Terrain de baseball | 250,00\$ | 287,44\$ (la saison) | 300,00\$ | 344,93\$ (la saison) |
| Terrain de volley-ball | 250,00\$ | 287,44\$ (la saison) | 300,00\$ | 344,93\$ (la saison) |
| Patinoire | 250,00\$ | 287,44\$ (la saison) | 300,00\$ | 344,93\$ (la saison) |
| Terrain de tennis | 250,00\$ | 287,44\$ (la saison) | 300,00\$ | 344,93\$ (la saison) |

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



D'ici peu, le rapiéçage des routes va commencer sur tout le territoire de la Municipalité et s'étendra jusqu'au 15 juin 2019. Nous vous demandons d'être patients si nous devons contourner la circulation ou simplement fermer une voie. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté de nous et que nous sommes en train de travailler sur la voie publique.

De plus, pour la saison estivale, nous serons souvent dehors sur le territoire de la Municipalité. Vous voir et vous parler nous fait toujours plaisir. Mais si vous avez des questions plus techniques (ex : un bac vert supplémentaire, un bac à vidange brisé, un lampadaire qui n'allume plus, un méga trou dans la chaussée devant votre entrée...), faites affaire avec le bureau municipal. C'est la meilleure place pour expliquer vos problèmes, vos questionnements, donner vos commentaires constructifs et même nous faire part de vos projets. Le bureau municipal est le mieux informé et assure le suivi de tous les dossiers.

Passez un bel été et pour toutes **urgences en lien avec les services publics, la voirie, l'aqueduc et les égouts, téléphonez au 450 250-2481.**

Bertrand Lapierre et son équipe

LA VOIE PUBLIQUE N'EST PAS UNE POUBELLE



Faire le ménage de son terrain au printemps est un signe de bon voisinage. Cela évite que les débris partent au vent et se ramassent chez le voisin. C'est une question de respect des autres...et de l'environnement.

Merci de votre collaboration.

LE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS



Vers la fin avril, début mai, vous apercevrez le balai mécanique de la compagnie **Les entreprises Myrroy** sillonner les rues de Sainte-Hélène-de-Bagot afin de refaire une beauté à notre Municipalité. Soyez vigilants et patients lors de vos déplacements si vous avez à dépasser le balai mécanique. Aidez-nous à garder notre village propre. Merci de votre collaboration,

Bertrand Lapierre,
Directeur des travaux publics

La municipalité VOUS INFORME

FEUX À CIEL OUVERT



Avec l'arrivé du beau temps à nos portes, les feux extérieurs vont recommencer. N'oubliez pas que pour le périmètre urbain (village), il est strictement interdit de faire un feu à ciel ouvert. Dans le périmètre urbain, les feux extérieurs doivent être faits dans un foyer avec pare-étincelle. Pour le périmètre rural, il est permis de faire un feu à ciel ouvert. **La demande de permis de brûlage est obligatoire et vous permettra de faire un feu à ciel ouvert seulement pour les branches et feuilles d'arbre.** Tout autre matériau est interdit. Un feu sans permis ou toute infraction est passible d'une amende tel que stipulé dans le règlement G200.

RESPECTEZ LES DIMENSIONS MAXIMALES DU FEU ET LES DISTANCES DE DÉGAGEMENT

FEUX DE PLAISANCE

| ZONE URBAINE | ZONE RURALE |
|---------------------------------|--------------------------|
| avec FOYER CONFORME obligatoire | avec foyer à ciel ouvert |
| dégagement de 3 m | 1 m de hauteur ou moins |
| sans permis | dégagement de 10 m |
| | sans permis |

FEUX DE NETTOYAGE

| ZONE URBAINE | ZONE RURALE |
|---------------------------------|--|
| PERMIS obligatoire | PERMIS obligatoire |
| exigences de sécurité à évaluer | 2,5 m de hauteur ou moins |
| | 25 m ² de superficie ou moins |
| | 60 m de dégagement |

Les pompiers sont autorisés à éteindre un feu en tout temps si la situation le requiert.

Pour obtenir un permis de brûlage, communiquez avec Francis Rajotte, directeur SSI, au 450 502-7349.

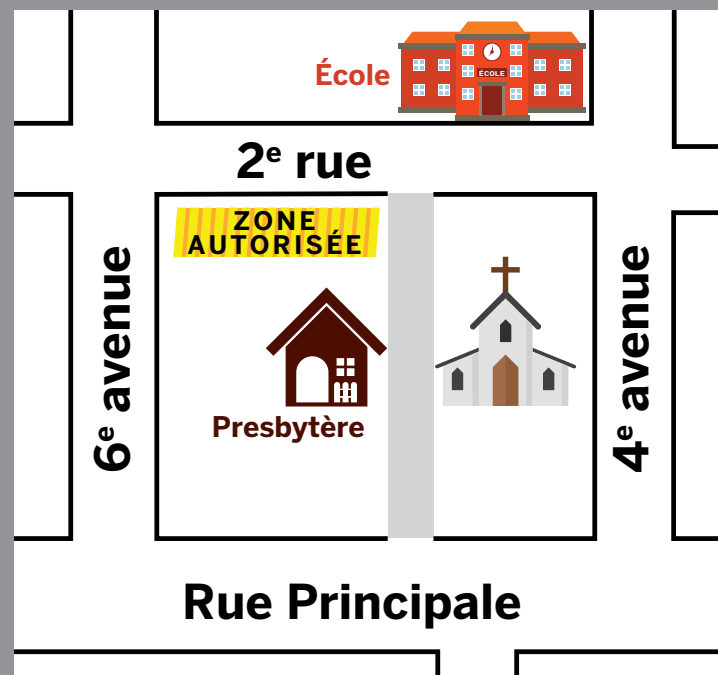
VENTE DE GARAGE ANNUELLE

1 et 2 juin 2019

Afin de profiter d'une plus grande visibilité, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot invite les citoyens intéressés à se joindre à la vente de garage annuelle prévue la première fin de semaine de juin.

Pour les gens du village, vous devez organiser votre vente de garage sur votre terrain.

Pour les gens de la campagne, la Municipalité vous autorise à vous installer sur le terrain derrière le presbytère (côté 2^e rue).



Selon le règlement de zonage 307-2006 :

Les ventes de garages sont autorisées dans toutes les zones aux conditions suivantes :

- Il ne peut y avoir plus de deux ventes de garage par logement durant l'année;
- La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs;
- Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;
- Toute réclame hors du terrain est prohibée;
- Les activités ne doivent nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



SAINT-HYACINTHE

Samedi les 25 mai et 7 septembre 2019

Au 900, avenue Turcot,
devant le stade L.-P.-Gaucher
entre 8h30 et 16h30

SAINT-JUDE

Samedi le 14 septembre 2019

Au 940, rue du Centre
(centre communautaire)
entre 7h30 et 11h30

ACTON VALE

Samedi le 14 septembre 2019

Au 1505, 3e Avenue (centre sportif)
entre 13h30 et 16h30



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES

Où et quand ?



À ST-HYACINTHE, AU 1880 RUE BROUILLETTE
Les vendredis, samedis et dimanches
8h30 à 16h30, à compter du 12 avril



À ACTON VALE, AU 68 RUE NOËL-LECOMPTE
Les samedis et dimanches
8h30 à 16h30, à compter du 13 avril



Des questions? www.riam.quebec ou 450-774-2350



INTERDICTION DE JETER DES DÉCHETS DANS LES TOILETTES

Aidez-nous à diminuer vos coûts

Il est interdit de jeter dans les toilettes et dans l'évier toute matière susceptible de bloquer ou d'obstruer le réseau d'égouts, tels que :

Matières solides :

- lingettes
- serviettes hygiéniques
- tampons et leurs emballages
- coton-tige
- condoms
- cheveux
- petits animaux morts, etc.

Vous pouvez mettre ces matières dans votre poubelle. S'il s'agit d'un petit animal mort, placez-le dans un sac avant de le jeter à la poubelle.



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 MAI 2019
CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 543-2019 MODIFIANT LE
ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES DÉPÔTS DE MATIÈRES RECYCLABLES
DANS LA ZONE INDUSTRIELLE NUMÉRO 402**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2019, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 543-2019 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les dépôts de matières recyclables dans la zone industrielle 402».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 7 mai 2019 à 19 h 30** à la salle municipale située au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du premier projet de règlement

L'objet de ce premier projet de règlement est d'autoriser, sous certaines conditions, l'activité de collecte de matières recyclables dans la zone industrielle numéro 402. Cette dernière est localisée du côté sud-est de la rue Paul-Lussier. Le règlement vise également à procéder à une correction technique au plan de zonage, concernant la limite séparatrice entre les zones numéros 114-P et 208, à des fins de concordance au plan d'urbanisme.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Localisation de la zone 402



Limite des zones 114-P et 208 avant modification



Limite des zones 114-P et 208 après modification

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3^e jour du mois d'avril 2019.

Véronique Piché, Directrice générale



INSCRIPTION

CAMP DE JOUR 2019

Chers parents, il est toujours temps d'inscrire vos enfants au service du camp de jour. Afin de bien planifier leur arrivée, nous souhaiterions recevoir un maximum d'inscriptions **AVANT le 15 mai prochain**. Actuellement, les informations ainsi que le formulaire d'inscription se retrouvent sur le site Internet de la municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans l'onglet ACTIVITÉS ET LOISIRS (camp de jour et soccer 2019).

MERCREDI 15 MAI : RENCONTRE PRÉPARATOIRE IMPORTANTE!

Comme chaque année, nous vous accueillons pour une courte et essentielle rencontre. Elle aura lieu au Chalet des loisirs à 18 h 30. Lors de cette soirée :

- Vous recevrez le guide du parent;
- Vous rencontrerez les animateurs et aides-animateurs;
- Vous serez informés du calendrier et des détails importants pour l'été;
- Vous pourrez procéder aux inscriptions des sorties et profils;
- Vous pourrez finaliser l'inscription dans son ensemble.

Pour plus d'information:

Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

COMMENT S'INSCRIRE? DEUX FAÇONS...

- #1 Remplir le formulaire d'inscription en ligne, l'imprimer et le remettre directement via l'école Plein-Soleil. Joindre le paiement par chèque, libellé au nom de Comité des loisirs Ste-Hélène.
- #2 Présentez-vous à notre nouvelle soirée d'inscription : **Le mercredi 1^{er} mai entre 18 h 30 et 20 h 30 au Chalet des loisirs**. Prévoir le paiement par chèque, libellé au nom de Comité des loisirs Ste-Hélène et la carte d'assurance maladie de chaque enfant.



**LE SAMEDI 22 JUIN,
VENEZ CÉLÉBRER NOTRE
FÊTE NATIONALE!**



La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste-Hélène travaillent très fort pour vous présenter une programmation dynamique et variée.

Au programme : jeux gonflables, maquillage, souper hot-dog, danse, animation, performance live du Band Land Rover sans oublier le feu d'artifice.

Dans le prochain Bagotier (mai 2019), vous retrouverez plus de détails sur la programmation et l'horaire de la journée.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS :

Communiquez avec
Olivia Bourque au 450 791-2455
(2310)

ARBITRES DE SOCCER

RECHERCHÉS



Certains d'entre vous avez de l'intérêt pour le soccer ou pour devenir arbitre ? Vous êtes les bienvenus!

Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT

par téléphone : Eddy Turcotte au 450 230-6924

Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310).

PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS



Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes. **Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser.**

Merci ÉNORMÉMENT de votre collaboration!



LE TENNIS

PLUS ACCESSIBLE QUE JAMAIS!

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot offre désormais **GRATUITEMENT** l'accès aux deux terrains de tennis. Vous devez prévoir un dépôt de 20\$ en échange d'une clé.

Où se procurer une clé? :

- Lors d'une soirée dédiée à la distribution des clés de tennis : Le mercredi 8 mai, au Chalet des loisirs de 18 h à 20 h. Argent comptant de préférence ou chèque au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot seulement.
- Dès le 8 mai, au bureau municipal (421, 4^e Avenue), du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

“
Le retour de votre clé doit se faire au plus tard le 4 novembre 2019.
Pour toute clé remise dans les délais, votre dépôt vous sera remis.”

FEU D'ARTIFICE – FÊTE NATIONALE LE SAMEDI 22 JUIN

La Municipalité recherche des commanditaires pour son méga feu d'artifice annuel. **Ce feu est financé par des commanditaires.** Toutes personnes ou entreprises désirant faire un don peut parler à un de nos représentants municipaux ou tout simplement poster un chèque au bureau municipal. **Prendre note qu'aucune facture ne sera émise mais un reçu vous sera cependant posté.**

Bienvenue aux anciens et aux nouveaux donateurs.

ENTRAÎNEMENT DE BASKET-BALL ESTIVAL

10 À 13 ANS

Le Comité des loisirs Ste-Hélène t'offre la chance de participer à 7 entraînements de basket-ball pendant ton été. Solenn Ferron, native de Sainte-Hélène-de-Bagot et joueuse reconnue par ses pairs dans l'équipe des DRAKKAR de Saint-Hyacinthe, saura te partager son savoir-faire via des ateliers et des matchs. Tu dois avoir ton ballon de basket-ball et de bons souliers sportifs.

LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST LE 31 MAI 2019.

Horaire : Les mercredis à partir du 3 juillet 2019 de 18 h 30 à 19 h 30

Endroit : Gymnase du centre communautaire de Ste-Hélène

Coût : 50\$/ personne (payable en argent lors de la première journée)

Information et inscription : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

ou via loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



COURS DE JEUNES

GARDIENS(NES) AVERTIS (ES)



438-503-8002 | 514-795-8002

www.premiersoin.com | info@premiersoin.com

Le cours de Jeunes gardiens(nes) avertis(es) sera donné par **PREMIERSOINS.COM** et s'adresse à tous les jeunes qui ont 11 ans ou qui l'auront à la fin de l'année scolaire 2019.

Cette formation est axée sur les responsabilités, la sécurité et les premiers soins, le tout étant enseigné par le jeu. Chaque participant recevra un guide, une mini-trousse de premiers soins et une carte de certification.

QUAND : SAMEDI 4 mai 2019 de 9h à 16h

OÙ : à la salle municipale au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

COÛT : 50\$ en argent comptant (montant exact si possible)
payable le jour de la formation. (Un reçu vous sera remis)

Réservez rapidement, les places sont limitées...

QUOI APPORTER ?

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Poupée ou peluche | <input type="checkbox"/> Couche | <input type="checkbox"/> Lunch froid | <input type="checkbox"/> Bouteille d'eau |
| <input type="checkbox"/> Stylo | <input type="checkbox"/> Crayon de plomb | <input type="checkbox"/> Gomme à effacer | |

INSCRIPTIONS GARDIENS AVERTIS

Contactez Marianne Beaugard au 450-794-2030 poste 7
ou par courriel au loisirs.st-hugues@mrcmaskoutains.qc.ca avant le 30 avril 2019

À L'ATTENTION DES PARENTS



ACTIVITÉ DE FORMATION

Loisirs Saint-Hugues

207, rue Saint-Germain, Saint-Hugues, Qc
J0H 1N0, 450 794-2030



FORMATION - PRETS À RESTER SEULS!

*Cours offert en collaboration avec Atout Plus,
partenaire de formation en secourisme de la Croix-Rouge canadienne*

Élèves de 4^e à 6^e année

Formation toute indiquée pour apporter une certaine paix d'esprit aux parents dont les enfants retournent à la maison pour le dîner ou après l'école, ou qui deviennent tout simplement plus autonome et qui restent seuls quelques heures à la maison pendant l'absence d'adultes. L'enfant saura occuper son temps de façon sécuritaire dans le respect des règles de la maison, prévenir les incidents et s'administrer les premiers soins (à lui ou à autrui). C'est un premier pas vers la responsabilisation de soi-même.



| | | | |
|----------------|--|-------------|-------------------------------|
| Quand : | Samedi, le 15 juin 2019 | Coût : | 47\$ taxes incluses |
| Heures : | De 9 h à 15 h | Inclus : | Manuel, trousse et certificat |
| Lieu : | Salle municipale, 390, rue Notre-Dame à Saint-Hugues | Exigences : | Repas prêt-à-manger |
| Participants : | 16 à 24 participants | Requis : | - |

POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT

Vous rendre au www.clubrecreation.com et sélectionner l'onglet **INSCRIPTION**
Lorsque vous créez votre dossier client, sélectionner « Loisirs Saint-Hugues » comme établissement de votre enfant

Vous avez jusqu'au mardi, 30 avril 2019 à minuit pour procéder à l'inscription.

À noter

- Si l'activité devait être annulée ou qu'un changement majeur devait avoir lieu, nous communiquerons avec le parent par téléphone afin de l'en aviser avant le début de la formation.
- S'il y a trop d'inscriptions pour l'activité, le Club Récré-Action ou le responsable de l'activité pourrait procéder à un tirage au sort afin de déterminer qui fera partie du groupe (seules les personnes non-retenues seront avisées par téléphone avant le début de la formation).

Pour toutes questions, vous pouvez nous rejoindre du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 au 450 467-4855
333, rue De Rouville, Beloeil, Qc, J3G 1X1

SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

Numéro 15, mai 2019

Semaine de la sécurité civile Plus d'autonomie, moins de soucis!

Sécurité publique
Québec



Pourquoi une semaine de la sécurité civile?

La semaine de la sécurité civile a pour but de sensibiliser la population à l'importance d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Elle se tient tous les ans pendant la première semaine complète de mai.

La Semaine de la sécurité civile aura lieu du 5 au 11 mai.

Le thème de cette édition est :
Ma sécurité : ma responsabilité!

Le citoyen est le premier responsable de sa sécurité. En situation d'urgence ou de sinistre, il revient à tous et à toutes d'assurer leur propre sécurité, celle de leur famille et la sauvegarde de leurs biens. Les provisions d'eau et de nourriture non périssable devraient être suffisantes pour une autonomie pendant les 3 premiers jours d'un sinistre.



Connaissez les risques



Préparez un plan



Ayez une trousse

- Chaleur accablante
- Feux de broussailles
- Froid extrême
- Glissement de terrain
- Inondation
- Tornade
- Tempête violente
- Tremblement de terre

- Sorties de la maison
- Itinéraires dans la ville
- Lieux de rassemblement
- Personnes-ressources près ou hors de la ville
- Animaux de compagnie
- Risques dans la région

Détails supplémentaires en page 2

Voir le lien Internet pour une version complète du Guide : <https://www.preparez-vous.gc.ca>

Trousse 72 heures : Êtes-vous prêt?

En situation d'urgence, vous pourriez être appelé à subvenir à vos besoins pendant 72 h dans l'attente de l'aide d'urgence ou du rétablissement des services essentiels. Les services d'urgence mettent tout en œuvre pour vous aider. Vous avez cependant un rôle important à jouer, afin d'assurer votre sécurité et celle de vos proches. Soyez prêt en attendant le déploiement des ressources!

Imaginez qu'un sinistre vous empêche de sortir de votre domicile, et ce, alors que l'eau potable est contaminée ou qu'il n'y a plus d'électricité. Si votre famille est évacuée ou hébergée dans un centre pour sinistrés, avoir avec vous votre Trousse d'urgence 72 heures vous sera très utile.

Vous pouvez fabriquer vous-même une trousse à la maison. L'important, c'est de disposer du matériel nécessaire et de le regrouper pour en faire une trousse. Le choix d'un sac à dos est idéal en cas d'évacuation. Vous pouvez également l'acheter à la **Croix-Rouge**, qui vend des troussees complètes préemballées.

Voici une liste des articles de base que vous devriez y retrouver :

- Eau : environ 2 litres par personne, par jour
- Aliments non périssables
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche et piles
- Radio à manivelle ou à piles (incluant des piles de rechange)
- Trousse de premiers soins et médicaments d'ordonnance
- Articles pour l'hygiène personnelle
- Couvertures
- Chandelles et briquets et/ou allumettes
- Sifflet
- Couteau de poche multifonctionnel
- Masque anti-poussière
- Argent comptant
- Clés additionnelles pour la voiture et la maison
- Documents personnels importants




Chantal Lavallée
 Directrice générale
 Créateur d'amitié
 www.parrainagecivique.org
 450.774.8758



SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

Numéro 14, Février 2019

MONOXYDE DE CARBONE : UN TUEUR SILENCIEUX

Incident dans une école primaire :

Le 14 janvier 2019, à l'école primaire des Découvreurs à Montréal, une quarantaine de personnes (enfants et adultes) ont été victimes d'intoxication au monoxyde de carbone. La quantité d'émanations toxiques dans l'air était suffisante pour causer des problèmes de santé. Cet incident était lié à une défectuosité du système de chauffage au gaz naturel qui faisait en sorte que le combustible brûlait mal.



Crédit photo (Site de Sécurité publique Québec)

Le monoxyde de carbone qu'est-ce que c'est ?

Le monoxyde de carbone, aussi appelé CO, est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite ni les yeux ni les voies respiratoires. Quand l'humain respire du monoxyde de carbone, le gaz pénètre dans son sang pour remplacer l'oxygène. Cela a pour résultat d'endommager les tissus internes et peut devenir très dangereux pour la santé ! **IL EST IMPORTANT D'AVOIR UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE !**

Identifier les sources de CO autour de vous

Les véhicules (automobiles, motoneiges, tout-terrain, etc.) dont le moteur à combustion est laissé en marche dans un espace clos ou dans un endroit où la ventilation est déficiente (garage attenant à une résidence, cabanon, abri d'hiver temporaire, etc.), même si une issue est ouverte

- Les foyers et poêles à bois ou au gaz
- Les appareils de chauffage au gaz naturel, propane, kérosène, etc.
- Les cuisinières, réfrigérateurs, barbecues, chauffe-eau et tout autre appareil domestique fonctionnant au propane ou au gaz
- Les outils à moteur à combustion : tondeuses, souffleuses, génératrices, etc.

Les effets d'une intoxication varient selon :

- La quantité de gaz dans l'air
- La durée d'exposition
- La sensibilité de la personne aux effets du gaz
- L'état général de santé de la personne



Comment surviennent les intoxications au CO ?

Les intoxications au monoxyde de carbone surviennent généralement à la suite d'une mauvaise installation, d'un mauvais entretien ou d'une utilisation inadéquate d'appareil à combustion ou, encore, d'une ventilation déficiente des lieux.

Attention aux symptômes :

Prendre note qu'une intoxication au CO ne peut se produire que s'il y a une source de gaz à proximité. En effet, plusieurs symptômes ressemblent à d'autres problèmes de santé. Si en quittant l'endroit, vos symptômes disparaissent ou diminuent, il est possible que vous soyez en présence d'une trop grande quantité de CO. Si vous êtes plusieurs à avoir des symptômes similaires, sortez tous immédiatement et composez le 9-1-1.

Pour plus d'information : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-carbone.html>

Avis de rappel thermostat électronique STE 402

Avis original émis en septembre 2011 concernant les unités produites en août 2011.

En raison d'un défaut de fabrication, le thermostat rappelé risque de fumer et de produire de la suie, ce qui entraîne un risque d'incendie

Si vous posséder ce type de thermostat électronique, vous devez cesser immédiatement son utilisation et le retourner au service de réparation Stelpro Design



DIFFÉRENTS SERVICES DU SPAD



La municipalité a un contrat avec SPAD pour différents services comme :

- Réponse et suivi des plaintes des citoyens;
- Liste complète des chiens de la municipalité, en cas de perte;
- Cueillette des chiens errants;
- Cueillette des animaux morts dans les rues;
- Donation d'animaux domestiques (moyennant des frais au propriétaire);
- Location de cage pour attraper les animaux sauvages ainsi que les chats errants.

N'hésitez pas à communiquer avec eux au
819-472-5700 ou sans frais au 1-855-472-5700.



Action Emploi

Notre partenaire vers l'emploi

440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +
OUI C'EST POSSIBLE**

**Informez-vous maintenant
450 773-8888**

www.action-emploi.ca

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de :



LOISIRS

ÉTUDES

TRAVAIL

ACTIVITÉS

AMIS

CINÉMA

FAMILLE

L'autobus près de chez vous!

Je m'inscris gratuitement et je m'informe au 450 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca
www.mrcmaskoutains.qc.ca

conceptinc.qc.ca

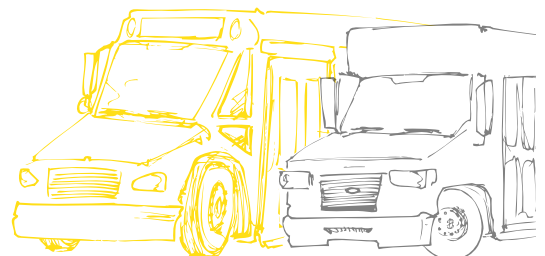
 MRC de Maskoutains
Un monde à votre mesure

La grande région de Saint-Hyacinthe
Terre d'Innovation

Ce service de la MRC est offert chez vous. Communiquez avec nous!



450.774.3173
www.mrcmaskoutains.qc.ca



LES CHERCHEURS D'EMPLOI ÉTAIENT AU RENDEZ-VOUS À SAINT-HYACINTHE!

Saint-Hyacinthe, le 22 mars 2019 — La 5e édition de la Journée de l'emploi de Saint-Hyacinthe a connu un franc succès hier, alors que près de 1 000 chercheuses et chercheurs d'emploi sont venus rencontrer les 58 employeurs, soit une augmentation de 20 % comparativement à l'an dernier. Au lendemain de l'événement, Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et le Centre local d'emploi (CLE) de Saint-Hyacinthe dressent un bilan positif de cette journée, organisée en collaboration avec la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe.

Lors de cette journée, plus de 1 500 emplois étaient à pourvoir dans différents secteurs d'activité. Les visiteurs ont aussi eu l'occasion de profiter de l'expertise de six organismes en employabilité présents sur place dans le but de les aider à mettre toutes les chances de leur côté.

« Avec cet événement, la MRC vise à soutenir la croissance et l'expansion des entreprises de son territoire. La Journée de l'emploi est un rendez-vous annuel qui répond clairement aux attentes des employeurs et des chercheurs d'emploi », a mentionné Mme Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains.

La formule de la Journée de l'emploi démontre, une fois de plus, l'efficacité de l'outil pour pourvoir des postes dans la région. Les partenaires de la 5e édition confirment avec fierté que l'événement est devenu, pour plusieurs employeurs du territoire, un moyen important et privilégié de recrutement. Les employeurs présents étaient ravis de profiter de cette opportunité pour rencontrer des candidats potentiels. C'est un coup de pouce très apprécié pour eux !

C'est grâce à la mobilisation des employeurs et des organismes en employabilité que cette édition de la Journée de l'emploi a permis de faire connaître les postes à pourvoir sur le territoire tout en offrant aux chercheurs d'emploi une occasion de faire valoir leurs compétences et de trouver leur place sur le marché du travail.

Précisons que les gens peuvent continuer à consulter les offres d'emploi sur la page Web emploi-sthyacinthe.ca, jusqu'au 5 avril et soumettre leur candidature.

Avec la participation financière de :

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca
450 768-3001

Québec 



Planter un arbre sur votre propriété : comment bien le choisir?

La liste des avantages que nous procurent les arbres est longue. En plus d'embellir l'environnement, ils purifient l'air, ils agissent comme écran acoustique, ils produisent de l'oxygène et ils interviennent sur bien d'autres sphères, tant environnementales que sociales. Peut-être voudrez-vous bénéficier de tous ces avantages en plantant vous-même votre arbre? Avant de sortir votre pelle, voici quelques suggestions pour choisir judicieusement votre arbre, puis lui donner les meilleures conditions de croissance possible.

Par l'Association forestière du sud du Québec

Faire un choix éclairé

Chaque espèce d'arbre a ses particularités et croît différemment selon son environnement. Avant même de vous procurer un arbre, voici quelques questions que vous devriez vous poser :

1 À quel endroit je souhaite planter mon arbre?

Si vous avez une maison en ville ou à la campagne, l'espace pour planter votre arbre ne sera pas le même. Il faudra regarder l'espacement horizontal et l'espacement vertical. De plus, il est important de vérifier la présence d'obstacles, tels les fils électriques ou la présence d'autres arbres.

2 Quel arbre puis-je planter dans l'espace désigné?

Pour vous aider dans la recherche d'un arbre pour votre propriété, Hydro-Québec a mis en ligne un outil très pratique sur son site Web : www.arbres.hydroquebec.com/arbres. Des suggestions d'arbres et d'arbustes vous seront offertes selon l'espacement disponible et selon la distance des fils électriques.

3 Quels sont les besoins de l'arbre?

Chaque arbre possède un habitat optimal. Cela se résume principalement à l'ensoleillement, au type de sol et au drainage. Selon l'espèce, les arbres sont plus ou moins tolérants à des endroits qui diffèrent de leur habitat optimal. Ils ont aussi différents seuils de résistance à des éléments comme la pollution, la compaction du sol, les maladies, le vent, etc.

4 À quoi ressemble le système racinaire de l'arbre?

Les racines d'arbres sont très puissantes. Elles peuvent boucher les systèmes de drainage ou affecter les champs d'épuration. Les racines utilisent en moyenne un espace équivalent à la largeur de l'arbre. Certains arbres ont des racines en surface, d'autres plus en profondeur. Les racines de surface peuvent pousser la toile d'une piscine ou fendre le bitume d'une cour. Les racines profondes ne provoquent pas ces effets. Notons que les racines ne brisent pas les fondations de maisons, elles s'infiltreront plutôt dans des fissures déjà existantes. Par contre, en grandissant, elles vont faire grossir ces fissures.

5 Quel est l'entretien nécessaire de l'arbre?

Les arbres nécessitent en moyenne peu d'entretien. Ils peuvent être élagués pour retirer les branches du bas. Les experts en élagage recommandent de ne pas couper les branches situées dans le 2/3 supérieur de l'arbre et de ne pas tailler plus de 25 % des branches. On peut aussi faire des tailles de formation. C'est-à-dire faire des coupes pour améliorer la silhouette de l'arbre et lui donner une meilleure aération ou un meilleur ensoleillement. Il est également important de savoir qu'un élagage sévère peut nuire à la santé d'un arbre. En effet, cela peut causer un important stress et des dommages à court, moyen et long terme, comme l'apparition d'insectes ou de maladies. Un élagueur professionnel peut vous conseiller et réaliser ces travaux pour vous.



De la plantation à l'entretien

Avant la plantation :

Vous avez votre arbre, mais vous ne voulez pas le planter immédiatement? Gardez-le au frais, à l'abri du soleil et du vent, et assurez-vous que les racines soient dans de la terre humide.

Lors de la plantation :

Ameublissez le sol et ajoutez du terreau si le sol est pauvre. Mettez votre plant en terre jusqu'au niveau du collet et compactez avec les mains pour éliminer les trous d'air autour des racines. Ensuite, n'oubliez pas d'arroser généreusement.

Après la plantation :

Pensez à donner les meilleures conditions de croissance à votre jeune arbre. Pensons entre autres à nos conditions hivernales. Peut-être faudra-t-il protéger l'arbre de la neige projetée par la souffeuse en l'attachant à une planche de bois? Pensez aussi à arroser votre arbre tout au long de sa première année de vie et à arracher les herbes au pourtour dans un rayon de 50 cm, ceux-ci pourraient nuire à son développement.

Pour en savoir davantage sur les arbres du Québec, consultez le www.afsq.org.



SARCA Mobile



Service d'accueil, de référence, de conseil
et d'accompagnement de la Commission scolaire
de Saint-Hyacinthe

Orientation et information scolaire et professionnelle

Analyse du dossier scolaire
Relevés de notes
Bulletins

Exploration et reconnaissance des acquis

Services gratuits aux citoyens de
16 ans et +
directement à votre municipalité

Pour plus d'information ou pour rendez-vous :
Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle
450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.qc.ca



CONTACT



Centre de crise et de prévention suicide
Intervention 24h/7



*Offrez aux personnes en détresse la lumière
sous forme de lanterne.*

Au-delà de la souffrance, il y a l'espoir.

Ligne de crise, rencontres, hébergement.

**Achetez une lanterne virtuelle
au coût de 25\$.**

Soutenez ces personnes en
leur permettant d'accéder
à nos service 24h/7.

Ligne administrative
450 771-7152

**Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952**

CENTRE DE CRISE ET PRÉVENTION SUICIDE

Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9
info@contactry.qc.ca

Suivez-nous sur 



PROCÈS-VERBAL - 2 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 2 avril 2019, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1; Monsieur Martin Doucet, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur Pierre Paré, conseiller #4; Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5; Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Hébert.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h34.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 60-04-2019

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

5.6 LOT 6 284 594 – VENTE

6.2 RAPIÉÇAGE 2019 – OCTROI DE CONTRAT

11.1 ORGANIGRAMME - DÉPÔT

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 61-04-2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 en modifiant les résolutions par les suivantes :

5.2 VENTE POUR TAXES

Résolution numéro 36-03-2019

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver l'état des taxes impayées faisant partie intégrante de la présente résolution et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains afin de vendre lesdits immeubles pour taxes.

L'état des taxes impayées des immeubles sur le territoire de la Municipalité se compose comme suit:

| Matricule | Adresse | Montant de taxes impayées en date du 12 mars 2019 |
|--------------|--------------------------|---|
| 6365 99 7672 | 405 à 411 rue Couture | 16 284,46\$ |
| 6269 75 9883 | 342, 4 ^e Rang | 7 358,32\$ |
| 6270 50 2013 | 4 ^e rang | 80,13\$ |
| 6171 37 2181 | Rue Lamontagne | 236,92\$ |

De mandater la directrice générale, madame Véronique Piché, ou en son absence, la directrice générale adjointe, madame Sylvie Vanasse, pour enchérir pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot lors de ladite vente pour taxes à être tenue par la MRC des Maskoutains.

6.3 BALAI ASPIRATEUR – CONTRAT – ANNÉE 2019-2020-2021

Résolution 42-03-2019

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer un contrat de trois ans (2019-2020-2021) au coût de 115,00\$/heure avant taxes auprès de la compagnie Les entreprises Myrroy inc.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 62-04-2019

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 28 mars 2019 :

| | |
|------------------------------|--------------|
| - Comptes pour approbation : | 11 934,60 \$ |
| - Salaires : | 48 911,83 \$ |
| - Comptes à payer: | 46 480,97 \$ |

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 28 mars 2019, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 ASSURANCES – MODIFICATIONS

Résolution numéro 63-04-2019

Considérant le tableau des biens divers et le tableau des équipements entrepreneur;



Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que les biens divers suivants ne soient plus assurés :

- Autre-Systèmes de communication incluant les tours et les antennes (1996 à 2017) (année 1996)
- Autre-Terrain tennis & système d'éclairage et clôture (année 2012)
- Autre-Parc des Plante sur Henri-Paul Forest, # lot 4 106 079, non clôturé, incluant système d'éclairage, jeux d'enfants, mobiliers urbains et tous les accessoires (année 2009)

Que le bien des équipements entrepreneurs suivant ne soit plus assuré :

- Tracteur à gazon Kubota avec équipement (année 2003)

Que ces modifications soient effectives en date du 2 avril 2019.

5.3 ÉTATS FINANCIERS 2018 DE LA MUNICIPALITÉ - DÉPÔT

Résolution numéro 64-04-2019

Considérant l'avis public du 11 mars 2019;

Considérant le dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'année 2018 par les vérificateurs externes;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2018 de la Municipalité, déposés par la firme de vérificateurs.

5.4 RÈGLEMENT 500-2017 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE - RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE

Résolution numéro 65-04-2019

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a entièrement réalisé l'objet du règlement 500-2017 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Considérant que le coût réel de l'achat s'élève à 98 170\$;

Considérant que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Considérant qu'il existe un solde de 67 616,00\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 500-2017 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 500-2017 soit réduit de 165 786\$ à 98 170\$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

5.5 ARCHIVES MUNICIPALES 2019 - LISTE DE DESTRUCTION

Résolution numéro 66-04-2019

Considérant l'article 7 de la Loi sur les archives qui oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Considérant l'article 9, de cette même loi, qui lie l'organisme public à son calendrier;

Considérant l'article 13, de cette même loi, qui prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Considérant l'article 199 du Code municipal qui stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver la liste de destruction des archives préparée par HB archivistes s.e.n.c. et datée du 29 mars 2019 et d'autoriser la direction générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

5.6 LOT 6 284 594 - VENTE

Résolution numéro 67-04-2019

Considérant le lot 6 284 594;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la signature du maire suppléant, monsieur Francis Grenier, conjointement avec la direction générale, madame Véronique Piché, de tous les documents en lien avec la promesse d'achat et les documents notariés pour la vente du lot 6 284 594 au coût 8,61\$ le mètre carré pour un total de 103 017,78\$ avant taxes à la compagnie Entrepôts DDL inc.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 RÉOLUTION 42-03-2019 - ANNULATION

Résolution numéro 68-04-2019

Considérant la résolution 42-03-2019 (*BALAI ASPIRATEUR - CONTRAT - ANNÉE 2019-2020-2021*);

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, d'annuler la résolution 42-03-2019.

6.2 RAPIÉÇAGE 2019 - OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 69-04-2019

Considérant la résolution 49-03-2019 (*Rapiéçage 2019 - appel d'offres sur invitation*);

Considérant l'ouverture d'enveloppes publiques le 2 avril 2019:

Pavages Masko inc. 199,91\$ la tonne métrique (avant taxes)

Pour 300 tonnes métriques = 59 973,00\$ (avant taxes)

Considérant qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire;

Considérant que le conseil trouve très élevé le coût de la tonne métrique;



Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

De ne pas octroyer le contrat de rapiéçage 2019;

D'annuler l'appel d'offres sur invitation IE19-54095-155 en lien avec le pavage – rapiéçage 2019;

De repartir à nouveau en appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage 2019 en demandant 360 tonnes métriques.

Le vote est demandé :

Conseiller #1 : pour Conseiller #2 : pour Conseiller #3 : pour
Conseiller #4 : pour Conseiller #5 : pour Conseiller #6 : pour

Sur ce, à l'unanimité la résolution 69-04-2019 est réputée approuvée.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ CIVILE – AUTODIAGNOSTIC DE LA MUNICIPALITÉ – DÉPÔT

Dépôt de l'autodiagnostic en matière de sécurité civile de la Municipalité en date du 18 mars 2019.

7.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS - ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE RÉPONSE AUTOMATIQUE MULTICASERNE

Résolution numéro 70-04-2019

Considérant l'offre d'entente en réponse automatique - multicaserne reçue de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

Considérant la volonté de la Municipalité de signer des ententes avec les municipalités environnantes;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le maire conjointement avec la direction générale au nom de la Municipalité à signer l'entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne entre la Municipalité et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

7.3 RÈGLEMENT 541-2019 – RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION INCENDIE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro, le règlement 541-2019, règlement relatif à la protection incendie.

Dépose le projet du règlement 541-2019, règlement relatif à la protection incendie. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RÈGLEMENT 540-2019 – RÈGLEMENT RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 540-2019, règlement relatif aux branchements aux réseaux d'égouts de la Municipalité.

Dépose le projet du règlement numéro 540-2019, règlement relatif aux branchements aux réseaux d'égouts de la Municipalité. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 RÈGLEMENT 543-2019 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES DÉPÔTS DE MATIÈRES RECYCLABLES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE 402 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 543-2019, règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les dépôts de matières recyclables dans la zone industrielle 402.

Dépose le projet du règlement numéro 543-2019, règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les dépôts de matières recyclables dans la zone industrielle 402. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

L'objet de ce règlement est d'autoriser, sous certaines conditions, l'activité de collecte de matières recyclables dans la zone industrielle numéro 402. Cette dernière est localisée du côté sud-est de la rue Paul-Lussier. Le règlement vise également à procéder à une correction technique au plan de zonage, concernant la limite séparatrice entre les zones numéros 114-P et 208, à des fins de concordance au plan d'urbanisme.

9.2 RÈGLEMENT 543-2019 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES DÉPÔTS DE MATIÈRES RECYCLABLES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE 402 – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution numéro 71-04-2019

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant qu'un projet a été soumis au conseil municipal pour la mise en place d'un service de collecte de plastiques agricoles sur un site localisé dans la zone industrielle numéro 402;

Considérant que le service de collecte est accessoire à un usage principal existant;

Considérant que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;



Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 14.2.2, ayant pour effet d'interdire l'utilisation de conteneurs à titre de construction principale ou accessoire, est modifié par l'ajout des dispositions suivantes :

« 14.2.2.1 Cas d'exception : utilisation de conteneurs pour la collecte de matières recyclables.

Malgré l'interdiction générale mentionnée à l'article 14.2.2, lorsque l'usage de collecte de matières recyclables est autorisé dans la zone concernée, l'utilisation de conteneurs est permise sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a. Le conteneur doit être utilisé uniquement dans le cadre d'une activité de collecte de matières recyclables.
- b. Un maximum de deux conteneurs est autorisé par emplacement.
- c. Toute installation artisanale est interdite. Seuls les conteneurs conçus spécifiquement pour le transport de marchandises et approuvés à ces fins par les autorités spécialisées en cette matière sont autorisés.
- d. Le conteneur doit être installé dans la cour arrière du bâtiment principal.
- e. Le conteneur doit être localisé à une distance minimale de 5 mètres des lignes de propriété.
- f. Une distance libre minimale de 0,6 mètre et maximale de 1 mètre doit être conservée par rapport au bâtiment principal.
- g. Le conteneur doit être installé à une hauteur maximale de 30 centimètres par rapport au niveau du sol.
- h. Le conteneur doit être en bon état et pourvu d'un système de verrouillage des portes.
- i. Le dessus du conteneur doit être entièrement libre en tout temps (aucun entreposage de quelque matière que ce soit).
- j. Le conteneur et le milieu environnant doivent être maintenus en bon état de propreté en tout temps ».

ARTICLE 3

La grille des usages principaux et des normes de la zone numéro 402 est modifiée en ajoutant un point (usage autorisé) et la note suivante vis-à-vis la classe d'usage industriel E – établissements liés aux activités d'élimination, de recyclage et de récupération des matières résiduelles.

Note : Limité à l'activité de collecte de matières recyclables, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a. Autorisée uniquement comme activité accessoire sur un site où il existe déjà un usage principal.
- b. Seule la collecte est autorisée. Il ne doit y avoir aucune valorisation ou transformation sur place.
- c. Aucun entreposage extérieur de matières recyclables n'est autorisé.

ARTICLE 4

Une correction technique est apportée au plan de zonage, concernant la limite séparatrice entre les zones 114-P et 208, à des fins de concordance au plan d'urbanisme. La modification est illustrée sur le plan joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE PLAN ILLUSTRANT LA MODIFICATION APPORTÉE À LA LIMITE SÉPARATRICE ENTRE LES ZONES 114-P ET 208

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RÈGLEMENT 542-2019 – RÈGLEMENT SUR LA LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 542-2019, règlement sur la location d'infrastructures municipales.

Dépôt le projet du règlement numéro 542-2019, règlement sur la location d'infrastructures municipales. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

11. SUJETS DIVERS

11.1 ORGANIGRAMME MUNICIPAL - DÉPÔT

Le maire dépose un nouvel organigramme de la Municipalité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 72-04-2019

Sur proposition de Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h57.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **ITVAC** *Henry Vac*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com 

RBO: 5729-5388-01

La Coop
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicespecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

819 472-3286
5224, boul. St-Joseph QC J2A 3V9
Drummondville

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

DF **COFFRAGES INC.**
RBO 8335-0868-42 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET
MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
STRUCTURE D'ACIER
CHARPENTE DE BOIS



Sophie Joubert
décoratrice designer



Services complets de décoration
& d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS
Télec. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com



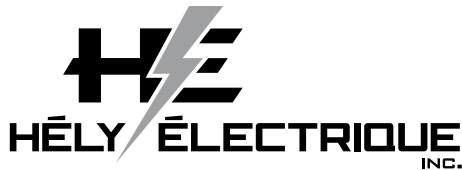
EN AVRIL... À l'achat d'un véhicule, pige un *COCO*
et cours la chance d'obtenir un **rabais allant jusqu'à 25%**
sur les accessoires et les produits connexes.



Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20@hotmail.com

Patrick Benoit Traiteur

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigéré



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com



TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec
Député de Johnson

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819 477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



Famille Croteau

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




idée graphik

GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

450 381-2908
 775, Paul-Lussier
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

www.ideegraphik.com



Shell

Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495




BLT BBQ
 BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591
buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com



PIERRE-YVES MARTIN
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 JOH 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 JOH 1M0

*Relais Routier
 Petit*



450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





Votre complice immobilier.^{MC}

Soyez bien conseillé!

Martin Lussier

f Courtier immobilier agréé DA
martinlussier@royallepage.ca



ROYAL LEPAGE
PRIX PLATINE
DU DIRECTEUR
2016



ROYAL LEPAGE
CLUB DES
DIX 2010
SÈNÈ - BÈNÈ



Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues

www.martinlussier.com

450 230-6667

LAFORCE MÉCANIQUE

450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO



**EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE**

Disponible Traitement pour Pare-brise



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS

GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
DANS LE PARC INDUSTRIEL
TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**

Une offre clés en main pour devenir propriétaire



Profitez d'un accompagnement à toutes les étapes de votre achat.

Rencontrez un conseiller dès aujourd'hui.
desjardins.com/maison

Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

 **Desjardins**
Caisse de la Seigneurie
de Ramezay

Centre de service Sainte-Hélène-de-Bagot
385, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Téléphone : 450-791-2476 - Télécopieur : 450-791-2143

Centre de service Saint-Nazaire-d'Acton
309, rue Principale, Saint-Nazaire-d'Acton (Québec) J0H 1V0
Téléphone : 819-392-2848 - Télécopieur : 819-392-2379